



Mairie  
de  
**VALLÈGUE**  
(Haute-Garonne)

*Republique Française*

**Extrait du registre des délibérations**

**COMMUNE DE VALLÈGUE**

**Délibération n° 2022-07-01**

SEANCE 26 juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés :14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six juillet à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 19 juillet 2022

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, ROUX Patrick, TUDELA François, MALET Jacques, CARRIÈRE Jean-Louis, BEY-CREUX Céline, PINAUD Jérôme, DEVORA Daniel et GALTIER Patrice.

Membres absents et excusés : RICHER Pascale a donné procuration à ZANATTA Rémy, SABLAYROLLES Evelyne a donné procuration à ROUX Patrick, GUILLES Bernard a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis, ZINDEL Laurent a donné procuration à CAUSSINUS Serge,

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

**Objet : Tarif de la restauration scolaire pour l'année 2022/2023**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du maintien par la Société API RESTAURATION du tarif des repas livrés à la cantine de l'école primaire de Vallègue pour la nouvelle année scolaire 2021/2022, un repas étant facturé 2,953 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE :**

De fixer à 3.101 € TTC le tarif de la restauration scolaire pour le repas de l'école élémentaire et à 4.020 € pour les repas pique-nique, facturés aux familles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

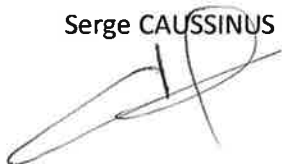
De donner tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les documents administratifs et comptables nécessaires au dossier.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Serge CAUSSINUS



Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 28/07/2022

Publié le : 01/08/2022